

Pour des politiques éducatives territoriales soucieuses de continuité et de lutte contre les inégalités

Les propositions de la Convention Citoyenne sur les Temps de l'Enfant, et l'avis de la commission Education-Culture du CESE ont récemment mis en avant des propositions centrales pour conforter le droit à l'éducation et la lutte contre les inégalités éducatives. Elles confirment que la complémentarité éducative est au cœur de la réussite de chaque enfant : celle-ci repose sur la capacité des collectivités à articuler école, familles, acteurs associatifs et services publics autour d'un même projet. Une politique éducative territoriale solide permet d'assurer la cohérence des actions, d'ajuster l'offre aux besoins réels des habitants et d'améliorer la qualité des temps éducatifs tout au long de la vie

- **Réaliser un diagnostic territorial partagé de l'offre et des besoins éducatifs et sociaux**, afin d'objectiver les priorités de développement, d'identifier les manques et de transmettre ces éléments au Comité départemental des services aux familles.
- **Développer, à l'échelle intercommunale, un Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** qui articule l'ensemble des dispositifs éducatifs locaux pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'équité de l'action publique. Un tel projet devrait considérer l'ensemble des besoins éducatifs pour les mineurs, idéalement de 0 à 18 ans, afin de conforter l'articulation et la complémentarité des temps et des acteurs éducatifs.
- **Instituer une délégation aux droits de l'enfant dans chaque exécutif local**, en référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, afin d'assurer une meilleure cohérence de l'ensemble des politiques locales (éducatives, sociales, sanitaires, environnementales, de l'habitat, de mobilité, etc.) <https://droits-des-enfants.org/>
- **Améliorer la qualité de l'offre éducative en investissant dans la formation initiale et continue** des professionnels (notamment de manière inter catégorielle), condition indispensable à la réussite des enfants et au soutien des familles. L'inclusion, ainsi que la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, doivent être une des priorités de cette ambition.

Pour une école publique laïque, forte et émancipatrice

L'école publique laïque demeure l'un des fondements essentiels de notre démocratie. Face aux tensions idéologiques, aux offensives réactionnaires et aux logiques de séparatisme social qui s'accroissent, il est indispensable de réaffirmer son rôle irremplaçable : garantir à toutes et tous, sur tout le territoire, un accès égal aux savoirs, à l'esprit critique et à la liberté de conscience. L'école publique protège les élèves de tout prosélytisme et porte une ambition émancipatrice qui sert l'intérêt général. Dans un contexte où les financements publics vers le privé sous contrat manquent parfois de transparence et où certaines collectivités dépassent le cadre légal obligatoire, les communes doivent se mobiliser. L'argent public doit prioritairement renforcer l'école publique, pilier républicain et lieu de construction des citoyens de demain.

- **Garantir une transparence totale des financements municipaux vers les établissements privés**, en veillant strictement au respect du cadre légal et réglementaire.
- **Prioriser les investissements publics vers les écoles publiques**, notamment pour l'entretien, la rénovation, l'accessibilité, la transition écologique et les équipements pédagogiques.
- **Refuser tout financement public** allant au-delà des obligations légales concernant l'enseignement privé sous contrat (uniquement ce qui relève du pédagogique et des programmes).
- **Renforcer la qualité de l'accueil dans les écoles publiques, afin de lutter contre le séparatisme scolaire** : restauration de qualité, bâtiments rénovés, espaces extérieurs végétalisés, soutien aux équipes éducatives.
- **Soutenir les projets éducatifs laïques** et les actions qui favorisent l'émancipation, la culture, la citoyenneté et l'esprit critique au sein des écoles publiques.
- **Impliquer les familles et la communauté éducative** dans une politique municipale ambitieuse en faveur de l'école publique, en créant des espaces de dialogue, de concertation et de co-construction des projets éducatifs locaux.

Pour le droit à la mobilité et aux vacances pour tous les enfants et les jeunes

Le droit à la mobilité et aux vacances est un droit fondamental, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Pourtant, chaque année, plusieurs millions d'enfants ne partent pas en vacances et restent privés d'expériences essentielles à leur éducation, leur épanouissement et leur ouverture au monde. Les séjours collectifs, les classes de découvertes et les loisirs éducatifs ne sont pas des « extras » : ils sont des temps éducatifs à part entière, complémentaires de la famille et de l'école, qui favorisent la mobilité, l'autonomie, les mixités sociales et le lien au collectif. Ils contribuent au développement personnel, à la culture, à la citoyenneté et à l'émancipation des enfants et des jeunes. Dans un contexte d'inégalités croissantes, les communes jouent un rôle déterminant : soutenir les départs, lever les obstacles financiers, développer les accueils de loisirs, et faire de la mobilité et des vacances un véritable bien commun accessible à toutes et tous.

- **Faire du droit à la mobilité et au départ un axe important du projet éducatif local.**
- **Maintenir et renforcer le soutien aux classes de découvertes**, premières expériences de mobilité éducative, en facilitant les départs et en accompagnant les écoles.
- **Garantir l'accès des enfants et des jeunes aux colonies de vacances, mini-camps et séjours collectifs**, notamment grâce à des aides au départ, à la modulation des tarifs et à des dispositifs municipaux de soutien financier.
- **Développer et maintenir des accueils périscolaires et extrascolaires de qualité** sur l'ensemble du territoire, en veillant particulièrement aux zones rurales et quartiers sous-dotés.
- **Mobiliser le patrimoine municipal** (hébergements, espaces naturels, équipements sportifs ou culturels) pour accueillir des séjours de vacances lorsque cela est possible.
- **Informier systématiquement les familles sur les aides existantes** (CAF, Pass Colo, dispositifs municipaux), en facilitant les démarches par un guichet unique.
- **Faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et au sport pour tous les enfants**, afin de garantir un parcours éducatif complet et émancipateur.
- **Accompagner les enfants en situation de handicap** ou ayant des besoins particuliers dans leurs départs en séjours collectifs, en s'appuyant sur les Pôles Ressource Handicap et les associations locales.
- **Valoriser les mobilités douces et sécurisées pour les jeunes**, en développant des infrastructures cyclables et des cheminements piétons pour accéder aux lieux de loisirs et de vacances.

LE SPORT A L'ÉCOLE, VECTEUR DE SANTÉ ET DE CITOYENNETÉ (propositions de l'USEP)

L'USEP, fédération du sport scolaire du 1er degré, déploie son projet éducatif dans les politiques sportives locales en visant à former les citoyens sportifs de demain. Parce que les enfants auront pris l'habitude d'exercer diverses responsabilités dans l'organisation et le déroulement de leur rencontre sportive scolaire, ils deviendront des adultes prêts à s'investir dans le mouvement associatif et à participer à la vie de leur commune. Levier essentiel de la complémentarité éducative, le sport scolaire dynamise l'enseignement de l'EPS à l'École, en complémentarité d'une activité physique et sportive quotidienne et s'articule avec les récréations actives et les activités sportives hors temps scolaire.

- **Soutenir la création d'une association sportive USEP** dans toutes les écoles
- **Offrir à tous les enfants un parcours sportif et associatif cohérent** à travers un projet territorial
- **Participer à l'élaboration, pour vos jeunes, d'un parcours sportif de l'enfant** qui augmente de façon significative sa pratique de l'activité physique et sportive
- **Faciliter l'organisation des formations USEP** destinées à la fois aux acteurs de l'association et aux agents territoriaux
- **Favoriser la mise en œuvre des rencontres USEP** par les associations d'école (équipement, transports, moyens humains, ...)
- **Aider financièrement la prise de licence USEP** pour les enfants des écoles publiques